

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO. : 500-11-064312-248

DATE : 9 AOÛT 2024

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : ME PATRICK GOSSELIN, REGISTRARE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9426-1849 QUÉBEC INC.

Débitrice

c.

LBC CREDIT AGENCY SERVICES, LLC

Requérante

et

RICHTER INC.

Syndic de faillite

ORDONNANCE DE FAILLITE

(Articles 43 et 44 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« **LFI** »))

ATTENDU les allégations de la Requête en faillite (la « **Requête** »), les pièces déposées au soutien de cette dernière et la déclaration sous serment;

ATTENDU que le 27 juin 2024, la Requérante a tenté de signifier la Requête à la Débitrice, laquelle démarche a été infructueuse étant donné que la dernière adresse connue de la Débitrice n'est désormais plus valide;

ATTENDU que le 4 juillet 2024, la Requérante a soumis à cette honorable Cour une *Demande en mode spécial de signification* et a obtenu l'autorisation de procéder à la signification de la Requête par voie d'avis public;

ATTENDU que le 8 juillet 2024, la Requête a été signifiée par voie d'avis public dans le Journal de Montréal;

ATTENDU qu'après avoir entendu les procureurs de la Requérante et examiné les pièces au soutien de cette Requête, cette honorable Cour confirme que la Requérante a soumis suffisamment d'éléments de preuve pour établir que la Débitrice a commis un acte de faillite, tel que prévu à l'article 43 de la LFI, en ce sens qu'elle a cessé de faire honneur à ses obligations en général au fur et à mesure qu'elles sont échues et a commis un acte de faillite prévu au paragraphe 42 j) de la LFI dans les 6 derniers mois;

ATTENDU que la Débitrice n'a pas comparu et n'a soumis aucune forme de contestation concernant cette Requête;

POUR TOUS CES MOTIFS, LA COUR :

ACCUEILLE la présente Requête en faillite;

ÉMET une ordonnance de faillite contre 9426-1849 Québec Inc.;

DÉCLARE la Débitrice en faillite;

DÉSIGNE Richter Inc. (Andrew Adessky CPA, MBA, CIRP, LIT), faisant affaire au 1981, avenue McGill College, à Montréal, province de Québec, H3A 0G6, syndic de faillite de la Débitrice;

LE TOUT, avec frais.

Me Patrick Gosselin
Registraire